



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE
DE
RASTEAU
84110

Téléphone 04 90 46 10 47

FAX 04 90 46 14 32

Conseil Municipal
De la Commune de RASTEAU

Procès-verbal de la séance du 28 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 28 Mars et à 18 heures 05, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBERT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : Messieurs, Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER, Yves GOLIARD, Mikaël BOUTIN, Didier CHARAVIN, Jean-Luc DIGONNET, Georges OLLINGER, Mesdames, Françoise RABASSE, Marie-France MASSON, Nathalie BLANC.

Absents excusés : Sébastien SILHOL, Tom De CLERCK, David GABRIEL, Sophie DALMAS.

Secrétaire de séance : Georges OLLINGER.

Procurations :

Madame Sophie DALMAS donne procuration à Monsieur Bernard BEYSSIER

Monsieur Tom De CLERCK donne procuration à Monsieur Laurent ROBERT

Monsieur Sébastien SILHOL donne procuration à Françoise RABASSE

Monsieur David GABRIEL donne procuration à Mikaël BOUTIN

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 27/02/2024.
- Délibération approuvant le budget primitif 2024- m 57 et m 49.
- Délibération vote des taux d'imposition 2024.
- Délibération vote des subventions aux associations 2024.
- Délibération mise à disposition par la commune du personnel et du matériel au profit du service assainissement au titre de l'année 2024.
- Délibération : DPU sur le bien appartenant à Mr THIRION Johan et Mme SOLDANI Florence.
- Délibération : Convention d'adhésion Mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse Servie Retraites : Délégation de gestion Pep's Accompagnement Personnalisé Retraire (APR).
- Délibération : Travaux de voirie d'aménagement de la rue de la République et de l'ancienne mairie-Demande de subvention DETR 2024. Annule et remplace la délibération n°73/23.
- Questions diverses.

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour qui est le suivant :

- Autorisation de signature d'un bail d'habitation logement au-dessus de la poste

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le rajout de ce point ci-dessus à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal précédent, à savoir celui du 27/02/2024.

Aucune remarque n'étant formulée ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

✓ OBJET : Vote du budget primitif 2024, budget principal et budget assainissement.

La Secrétaire de Mairie rappelle les obligations à ce sujet, entre-autres d'équilibre et présente les budgets au moyen de tableaux power point.

Suite à cette présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité, les budgets primitifs 2024 arrêtés aux chiffres suivants :

BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses			Recettes		
011	Charges a caractère général	422 158.30	013	Atténuations de charges	0.00
012	Charges de personnel	314 095.85	70	Produits de service	44 694,00
014	Atténuations de produits	3 000.00	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	73 048.00
65	Autres charges gestion courante	89 042.00	7731	Fiscalité locale	588 650.00
66	Charges financiers	27 50.00	74	Dotations/Participations	65 628.00
023	Virement à la section d'investissement	271 505.07	75	Autres produits gestion courante	28 000.00
042	Opérations ordre entre sections	2 650.85			
02	Déficit antérieur reporté	0.00	02	Excédent antérieur reporté	329 572.07
	TOTAL Dépenses	1 129 952.07		TOTAL Recettes	1 129 952.07

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles		13	Atténuations de charges	0.00
21	Immobilisations corporelles	15 529.00	10	Dotations/Fonds divers	66 000.00
23	Immobilisations en cours	665 615.92	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	124 204.27
16	Remboursement emprunts	356 300.00	7021	Virement de la section de fonctionnement	271 505.07
01	Déficit antérieur reporté	124 204,27	040	Opérations ordres entre sections	2 650.85
0			16	Emprunts	479 400.00
0			13	Subventions	217 889.00
0					
	TOTAL Dépenses	1 161 649.19		TOTAL Recettes	1 161 649.19

BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT**SECTION FONCTIONNEMENT :**

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractères générales	163 510.47	70	Ventes produits fabriqués	1 000.00
012	Charges de personnel	4 802.00	74	Subventions d'exploitation	1 000.00
65	Autres charges de gestion courantes	10.00	042	Produits exceptionnelles	29 990.79
66	Charges financières	1 687.24	02	Résultat reporté	290 809.72
68	Dot.Amortist,dépréciat°	27 635,00			
023	Virement à la section d'investissement	116 155.80			
022	Dépenses imprévues	9 000.00			
0			0		

	TOTAL Dépenses	322 800.51		TOTAL Recettes	322 800.51
--	-----------------------	-------------------	--	-----------------------	-------------------

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	100 000.01	13	Atténuations de charges	
21	Immobilisations corporelles		10	Dotations/Fonds divers	
23	Immobilisations en cours		1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	15 589.12
16	Remboursement emprunts	13 800.00	021	Virement de la section de fonctionnement	116 155.80
040	Opérat° ordre transfert entre sections	29 990.79	040	Opérations ordres entre sections	27 635.00
01	Déficit antérieur reporté	15 589.12	16	Emprunts	
0			13	Subventions	
0			0		
	TOTAL Dépenses	159 379.92		TOTAL Recettes	159 379.92

✓ OBJET : Vote des taux d'imposition 2024

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu les articles L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il convient de fixer les taux applicables en 2024 pour les impôts directs locaux.

Le conseil municipal, après concertation décide de ne pas augmenter les bases d'imposition pour 2024 et adopte par, 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, les taux d'imposition suivants pour l'année 2024.

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 commune suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **29.52%**
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **28.02%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **14,27%**

✓ OBJET : Vote des subventions 2024 aux associations

➤ Association locale du conseil des parents (ALCPE) :	3.500,00 €
➤ Association La Rastelaine en fête	5.000,00 €
➤ Ass CATM :	350,00 €
➤ Club 3 ^{ème} âge de Rasteau détente et loisirs :	750,00 €
➤ Association paroissiale de Rasteau :	350,00 €
➤ Association trait d'union :	1.000,00 €
➤ Société de chasse St Hubert :	600,00 €
➤ Association terre de lumière :	1.000,00 €
➤ Association sportive de Rasteau (ASR) :	3.000,00 €
➤ Comité de Jumelage Rasteau-Houyet :	600,00 €
➤ Planète Ados	100,00 €
➤ Syndicat des Vignerons de Rasteau	1.500,00 €
➤ Association Wild Horse Country	300,00 €

Voté à l'unanimité.

✓ OBJET : Mise a disposition par la commune du personnel au profit du service assainissement année 2024

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu au BP 2024 des crédits pour la mise à disposition du personnel communal au profit du service assainissement au titre de l'année 2024.

Le conseil municipal, considérant que la dépense est justifiée :

Accepte à l'unanimité, la facturation au service assainissement communal au profit du budget général de la commune de :

- 4 802,00 € pour la mise à disposition du personnel communal technique et administratif (gestion comptable et entretien de la station d'épuration)

Cette estimation est calculée sur la base de l'exercice 2023.

✓ OBJET : DPU sur le bien appartenant à Mr THIRION et Mme SOLDANI

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Prémption Urbain adressée par Maître Clément HEUDE Notaire à VEDENE 84270, 260 avenue de la fonderie.

Ces biens appartiennent actuellement à Mr THIRION Johan et Mme SOLDANI Florence.

Ces biens sont situés au lieu-dit « le Rouge », parcelle E 633 d'une superficie de 00ha04a25ca, parcelle E 977 d'une superficie de 00ha00a67ca, parcelle E 978 d'une superficie de 00ha00a11ca.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain

✓ OBJET : Convention d'adhésion mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Vaucluse servie retraites : délégation de gestion PEP'S accompagnement personnalisé retraite (apr).

Le maire rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre collectivité cette participation annuelle s'élève à 220 € (deux cent vingt euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL (1)

Sur le rapport de *Monsieur le Maire*, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADHERER** à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse
- **DE CONFIER** au service retraites du Centre de Gestion de Vaucluse la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite
- **D'AUTORISER** le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

✓ OBJET : Travaux de voirie d'aménagement de la rue de république et de la rue de l'ancienne mairie– demande de subventions DETR 2024.annule et remplace la délibération n°73/23 en date du 27/11/2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°73/23 en date 27/11/2023 une demande de subvention au titre de la DETR 2024 a été demandée.

Suite a une erreur dans le calcul du montant de la DETR il est nécessaire de délibérer à nouveau et d'annuler et remplacer la délibération précédente.

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de voirie d'aménagement de la rue de la République et de la rue de l'ancienne mairie.

Il présente au Conseil Municipal le dossier technique ainsi que l'estimation prévisionnelle des dépenses de l'opération qui s'élèvent à : 280 000 Euros HT décomposé comme suit :

Montant HT prévisionnel des travaux	280 000 Euros
Montant total prévisionnel des dépenses HT	280 000 Euros
Montant total prévisionnel des dépenses TTC	336 000 Euros

Monsieur le maire présente le tableau des recettes prévisionnelles de l'opération :

ETAT – DETR Année 2024 22,51%	63 028 Euros
DEPARTEMENT de Vaucluse Programme Contrat Vaucluse Ambition 47,49%	132 960 Euros
Autofinancement communal	84 012 Euros
Autofinancement communal TVA	56 000 Euros
Montant prévisionnel des recettes prévisionnelles TTC	336 000 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver le projet de travaux
- Valider de plan de financement
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture de Vaucluse une aide au titre de la DETR 2024 d'un montant de 63 028 Euros,

✓ OBJET : Autorisation de signature d'un bail d'habitation logement au-dessus de la poste

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un logement communal de type F 3, situé au-dessus de la poste, au 1 place de la poste 84110 RASTEAU, est disponible à la location. Il informe que Madame Florence SOLDANI, souhaite louer ce logement à compter du 1^{er} Mai 2024.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à cette location à la date du 1^{er} Mai 2024
- **DETERMINE** le montant du loyer à 550 € qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du bail, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers.

- **AJOUTE** que le locataire devra avoir un cautionneur qui garantira le remboursement des sommes dues par le locataire en cas de défaillance de ce dernier ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées, auprès de l'étude de Maître Jean-Victor MONTAGARD, notaire à Vaison la Romaine 300 avenue Saint Quenin.
-

✓ QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part de la délibération favorable du Conseil Départemental de nous rétrocéder le CLAEP.
- Monsieur le Conseiller municipal Georges Ollinger souligne la nécessité, le moment venu, de conventionner avec le repreneur éventuel l'usage du parking.
- Monsieur l'Adjoint au Maire Yves Goliard signale qu'un viticulteur a planté des greffons en bordure immédiate d'une voirie municipale, ce qui nécessitera de manœuvrer sur la voirie. Il sera convoqué pour le lui signaler et trouver une alternative.
- La maison de Jérôme Brun sur la place de l'Apparent est mise en vente. Une visite du Conseil Municipal est prévue le 4 avril à 11h.
- Monsieur le Conseiller Municipal Mikaël Boutin rappelle, une fois encore, la nécessité de coordonner les coupes de bois.
- Madame l'Adjointe au Maire Françoise Rabasse fait rapport du Conseil d'école. Elle met en évidence le beau programme d'activités prévues ainsi que la qualité des repas de la cantine scolaire. La fête de l'école aura lieu le 14 juin, suivie d'un repas le même soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le Maire,
Laurent ROBERT

Le secrétaire de Séance,
Georges OLLINGER